

XFH TRAINING
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 euros
Siège social : 8-10 Chemin du Chêne, 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES
888 406 139 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Florent CAMISULI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société FC Holding, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 159 Chemin de la Roue, 69380 LOZANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 106 733 090 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, représentée par Monsieur Florent CAMISULI, son Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Monsieur Florent CAMISULI, au nom de la société FC Holding, qu'il représente en sa qualité de Gérant associé, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Xavier ANTON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société RIVA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 43 Route du Margand, 69620 LEGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 106 748 882, représentée par Monsieur Xavier ANTON, son Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Monsieur Xavier ANTON, au nom de la société RIVA, qu'il représente en sa qualité de Gérant associé, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

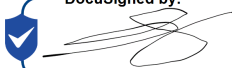


SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
FC Holding
Florent CAMISULI

DocuSigned by:

97C5D3F682E849A...